



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité du logement et de l'aménagement du territoire****Soixante-quatrième session et Réunion ministérielle**

Genève, 7-9 octobre 2013

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Résultats de la Réunion ministérielle****Grandes lignes du projet de publication «Difficultés et priorités en matière de logement et d'aménagement urbain dans la région de la CEE»****Note du secrétariat***Résumé*

Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire, à sa soixante-treizième session, qui a eu lieu du 24 au 26 septembre 2012, a demandé au secrétariat d'élaborer une publication composée de brefs rapports nationaux sur le logement et l'aménagement du territoire. Étant donné que le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers de la CEE prépare actuellement une étude comparative détaillée contenant des données et des informations sur l'aménagement du territoire, qui doit être soumise à la soixante-quatrième session du Comité, la publication demandée au secrétariat ne devrait porter que sur le logement et l'aménagement urbain, afin d'éviter la duplication des informations.

Le présent document expose les grandes lignes de cette publication<sup>1</sup> dont les objectifs de cette publication sont les suivants:

Évaluer la situation actuelle du secteur du logement et de l'aménagement urbain dans la région de la CEE;

Identifier les principales difficultés et définir les priorités d'action en matière de logement et d'aménagement urbain dans la région de la CEE.

---

<sup>1</sup> Des lignes directrices détaillées à l'intention des États membres de la CEE pour l'établissement des rapports nationaux sont fournies séparément. Elles peuvent être consultées à l'adresse <http://www.unece.org/housing-and-land-management/quick-links/national-reports.html>.

Cette publication devrait permettre aux gouvernements de la région de la CEE de procéder à des échanges d'expériences sur la mise en œuvre de politiques et de pratiques. Elle pourrait également être la contribution du Comité du logement et de l'aménagement du territoire à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable Habitat III, qui sera organisée en 2016 par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

Le présent document a été soumis au Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire lors de sa réunion du 22 mai 2013 et reflète les observations émises.

Le Comité est invité à approuver ces grandes lignes et à donner son accord à l'élaboration du projet de publication pour sa soixante-quinzième session.

## I. Grandes lignes du projet de publication

1. Les objectifs du projet de publication «Logement et aménagement urbain dans la région de la CEE» sont les suivants:
  - a) Évaluer la situation actuelle du secteur du logement et de l'aménagement urbain dans la région de la CEE;
  - b) Identifier les principales difficultés et définir les priorités d'action en matière de logement et d'aménagement urbain dans la région de la CEE.
2. Cette publication décrira les grandes étapes de la mise en place du cadre institutionnel, juridique et financier pour le logement et l'aménagement urbain dans la région de la CEE de 2001 à 2012. Une attention particulière sera portée aux politiques, aux instruments d'intervention, aux programmes et aux projets qui ont amélioré le logement et l'aménagement urbain dans la région.
3. Des données concernant notamment la population, les dynamiques démographique et économique, le parc de logements, les formes d'occupation, le financement du logement et les marchés immobiliers constitueront une part importante de cette publication.
4. En 2012, un rapport sur les résultats de l'étude sur les difficultés et les priorités en matière de logement et d'aménagement du territoire dans la région de la CEE a été établi<sup>2</sup>. Un résumé des principaux résultats de cette étude sera également inclus dans le projet de publication.

## II. Stratégie d'élaboration

5. Il incombe à chaque État membre d'établir son rapport national et d'organiser la collecte des informations et des données. Toutefois, il est recommandé de mettre en place un groupe de travail composé de représentants des principales parties prenantes du pays.
6. Une période de quatre mois sera consacrée aux consultations, à la collecte d'informations et de données (notamment auprès des autorités nationales et locales du pays) et à l'élaboration de la première version.
7. Le secrétariat rassemblera ensuite les projets de rapports nationaux, les révisera et, si nécessaire, les retournera pour clarification, correction ou approbation de la version finale.
8. Après avoir reçu la dernière version des projets de rapports nationaux, le secrétariat les compilera en un unique document.

## III. Structure du projet de publication

9. La publication sera composée d'un résumé des résultats de l'étude sur les difficultés et les priorités d'action régionales en matière de logement et d'aménagement urbain et des rapports nationaux des États membres sur la situation du secteur du logement et de l'aménagement urbain. Les autres données pertinentes figureront en annexe à la publication.

---

<sup>2</sup> Disponible sur [http://www.unecce.org/fileadmin/DAM/hlm/sessions/docs2013/Survey\\_Report.pdf](http://www.unecce.org/fileadmin/DAM/hlm/sessions/docs2013/Survey_Report.pdf).

## IV. Proposition de structure des rapports nationaux

10. Chaque rapport national devrait comprendre quatre chapitres et une annexe contenant des données pertinentes. Au total, un rapport ne devrait pas excéder 7 pages (Times New Roman, taille de police 10, interligne simple), illustrations et schémas compris et annexe exclue. La structure est conçue de façon à donner une vue d'ensemble des questions suivantes: dynamiques économique et démographique, situation géographique et système politique, difficultés, tendances et priorités en matière de logement et d'aménagement urbain et leurs effets sur la population concernée et l'environnement.

## V. Plan des rapports nationaux

### Chapitre I: Situation socioéconomique (800 mots maximum)

- 1.1 Informations géographiques
- 1.2 Cadre juridique et institutionnel
- 1.3 Population et dynamique démographique
- 1.4 Économie, pauvreté et emploi

### Chapitre II: Résumé des politiques relatives au logement et à l'aménagement urbain (800 mots)

- 2.1 Grandes étapes de la réforme du secteur du logement
- 2.2 Grandes étapes de la réforme de l'aménagement urbain
- 2.3 Cadre financier pour le logement et l'aménagement urbain

### Chapitre III: Logement et aménagement urbain – tendances et difficultés (1 000 mots)

- 3.1 Développement urbain – principales tendances et difficultés
- 3.2 Politiques et pratiques concernant l'adaptation des villes aux changements climatiques ainsi qu'aux catastrophes naturelles et anthropiques
- 3.3 Accès à un logement adéquat pour un prix abordable
- 3.4 Qualité du parc et efficacité énergétique

### Chapitre IV: Solution adoptée en vue de résoudre les principales difficultés liées au logement durable et à l'aménagement urbain (1 000 mots)

- 4.1 Ambition, but et objectifs des politiques relatives au logement et à l'aménagement urbain
- 4.2 Instruments d'intervention actuels
- 4.3 Projets en cours d'exécution
- 4.4 Description des projets

11. Le Comité est invité à approuver ces grandes lignes et à donner son accord à l'élaboration du projet de publication pour sa soixante-quinzième session.